Formation :
Carte à puce
EMV

Description
du
La Formation

Carte à Puce : Les spécifications EMV (Europay, Mastercard and Visa) et leur implémentation Durée 2 Journées

Présentation

EMV est le standard international de transactions des cartes à puces.
Ce module technique expose les spécifications EMV et permet grâce à un programme de simulation de mieux appréhender le dialogue carte/terminal et les transactions réalisées.

Ce cours de 2 journées est constitué de présentations théoriques et de simulations permettant une mise en pratique des notions théoriques.

Participants

Cette formation s'adresse à des développeurs novices dans le domaine de la carte à puce, à des chefs projets et aux collaborateurs (techniques et fonctionnels) intervenant dans des projets monétiques

Bénéfices

Acquérir une bonne maîtrise du dialogue carte/terminal dans un contexte EMV.

Objectifs du cours

Comprendre les spécifications qui constituent le standard EMV sur un plan technique.
Comprendre les concepts fondamentaux de la sécurité dans les systèmes basés sur la carte à puce.
Comprendre le fonctionnement d'une transaction EMV.
Comprendre les échanges carte/terminal à partir de simulations.

Pré-requis

Connaissance des notions de base de la carte à puce : formation « Les spécificités et le fonctionnement des cartes à puce ».

étapes suivantes

Les Impacts d'une migration EMV

Programme détaillé du stage : Les spécifications EMV

module	Points clés

- Rappels des objectifs du standard EMV
- Structure et versions de la documentation EMV
- Jeu de commandes EMV
- Structure des fichiers
- Synoptique d'une transaction
- La sélection d'application
- Les caractéristiques de sécurité : SDA, DDA et CDA
- Mécanismes d'authentification du porteur
- Gestion des risques : émetteur et acquéreur
- Possibilité de « Script processing »

Tout au long de la formation, des exercices pratiques sont effectués sur un logiciel de simulation EMV (simulation du terminal et utilisation de cartes EMV réelles).

Nous vous proposons une formation personnalisée (incluant temps de préparation, matériel et supports pédagogiques) :

Le programme complet sur 2 jours de formation : **Les Impacts d'une migrations EMV** ,

Le programme de formation proposé est qu'une ébauche du programme définitif :

En effet comme c'est une formation personnalisée,
ce programme sera complètement définit suite au résultat de l'audit gratuit qui sera mené avant la formation et qui permettra de définir les besoins spécifiques des stagiaires et les axes de priorités

Les informations nécessaires pour le dossier de financement :

AJP Formation & Conseil
Mr Albert Seba 06 24 86 12 18
albert.seba@ajp-formation.com
www.ajp-formation.com

Siret : 444 064 638 00034 RCS Marseille

N° Déclaration Organisme de Formation : 93131101113

Nous pouvons vous aider à monter votre dossier de financement de la formation avec votre OPCA

Planning proposé pour la formation :

Formation pouvant être réalisée toute l'année dans nos locaux à Marseille ou dans vos locaux partout en France ou en Europe

Si vous êtes intéressé merci de compléter le bulletin d'inscription, en précisant vos disponibilités.

Formation :
Carte à puce EMV

Description du La Formation

BULLETIN D'INSCRIPTION – CONTRAT

Je m'inscris au stage ou à la formation suivante :

Intitulé : ……

Dates : …….. Ville : ……..

Tarifs : ……..……..……

Nom : …….. *Prénom :* ……

Adresse : ……..

Code postal ……... *Ville :* ……

E-mail : ……... ……

Téléphone : ……... *Profession :* ……..

Nom de votre entreprise : ……...
Adresse : ……

Code postal ……... *Ville :* ……...

Contact formation : ……..
E-mail : ……...

Téléphone : ……..*Fax :*……...

Conditions générales et déclaration de participation :

Une formation (ou un stage) commencée est due en totalité et ne peut être remboursée. En cas de cessation anticipée de la formation ou du stage du fait de l'organisme lui-même, ou l'abandon par le stagiaire pour un motif de force majeure dûment reconnu, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
A compter de la date de signature de ce présent contrat, le signataire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée.
Passé ce délai, l'inscription est enregistrée, mais la participation peut être reportée pour les prochaines formations, si cas de force majeur dûment reconnu. (Dans un délai de deux ans après la date réservée initialement).

Nous nous réservons le droit d'annuler une formation, pour raison pédagogique, ou à cause d'un nombre de participants trop peu élevé. Dans ce cas les sommes versées seront intégralement remboursées.

L'inscription à une formation sous-entend la connaissance et l'acception des présentes conditions.

Le : …….. *A :* ……. *Signature et cachet*
(faire précéder de la mention : bon pour accord)